

N° 190

Année 2024

Octobre à décembre

TRACY *le mag*



Une nouvelle association p. 5

Les évènements marquants p. 6

Les associations p. 9 à 12

Sommaire et édito

Sommaire

- P.2 *Le Mot du Maire*
- P.3 *L'environnement*
- P.4 *Les news*
- P.5 *Une nouvelle association pour l'église de Tracy*
- P.6 *Les événements marquants*
- P.8 *L'école*
- P.9 *Les associations à 11*
- P.12 *Les prochaines manifestations*



Éditeur

Mairie de Tracy-sur-Loire

Directeur de la publication

Sylvain COINTAT

Mise en page

Chrystel AUBERT SIVADIER

Comité de relecture

Dominique BASSINO, Marie BACZYK, Annie CROCHET, Aurélien JEUNET, Delphine JOUINOT et Annick PIVERT

Avec la participation

Secrétariat de mairie, École, Association Sportive et Culturelle de Tracy, Compagnie Chantepleure, Club de scrabble, Syndicat viticole

Photos

Mairie

Impression

Secrétariat de mairie

Tirage et distribution

550 exemplaires—Agents techniques

Mot du Maire

Chères Tracéennes, chers Tracéens, et nouveaux habitants de notre belle commune,

Permettez-moi de vous adresser, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2025 vous apporte santé, réussite et épanouissement dans vos projets.

Afin de mieux répondre à vos besoins en matière de santé, nous aurons bientôt le plaisir d'accueillir le docteur Luc DU-BOIS dans notre maison de santé. Il rejoindra, dans les prochains mois, notre infirmière Bénédicte MORAIS et notre kinésithérapeute Véréna BRATZKE.

Son installation et l'inauguration officielle des locaux sont prévues pour le printemps prochain.

Soyez assurés de l'engagement de toute l'équipe municipale à vos côtés.

Bien amicalement..

Le maire de Tracy-sur-Loire

Sylvain Cointat



ETAT CIVIL

Un nouvel enfant sur la commune

Raphaël PORTRAT, le 28 septembre 2024

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés !

Ils nous ont quittés :

M. Jean TREUILLET, 88 ans, 23 juin 2024

M. Abraão BARBEIRO, 75 ans, le 16 octobre 2024

M. André PREVOST, 76 ans, le 9 décembre 2024

N'apparaissent pas dans cette rubrique, les personnes qui ont émis le souhait que leur nom ne soit pas publié dans la presse.



Micro coupures électriques



Des coupures électriques récurrentes sont causées par des branches d'arbres touchant ou menaçant les lignes électriques. Pour éviter de tels incidents, il est essentiel de respecter la réglementation en vigueur concernant l'élagage des arbres à proximité des installations électriques.

Conformément à la loi, les propriétaires de terrains sur lesquels se trouvent des arbres à proximité des lignes électriques sont tenus de procéder régulièrement à l'élagage. Les branches doivent être coupées à une distance suffisante pour éviter tout contact avec les câbles, même en cas de vent. En cas de non-respect la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

Nous rappelons également que les propriétaires doivent veiller à l'entretien des arbres sur leur propriété afin de respecter les distances réglementaires. Les distances minimales recommandées sont de 2 mètres pour les lignes à basse tension et 5 mètres (ou plus selon le gestionnaire) pour les lignes à hautes tension.

Si des branches menaçant les lignes électriques sont repérées, nous vous invitons à contacter les services compétents pour une intervention sécurisée.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre coopération pour garantir une alimentation électrique stable et sécurisée pour tous.

Divagation des animaux domestiques

La divagation des animaux est une situation qui peut avoir des conséquences graves, tant pour l'animal que pour les tiers. Pour cette raison, la législation française encadre strictement cette problématique. Voici un rappel des principales dispositions légales.

DÉFINITION

La divagation se définit différemment selon l'espèce de l'animal.

Pour les chiens : Selon l'article L.211-23 du Code rural et de la pêche maritime, un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître, s'il se trouve hors portée de voix ou hors de portée de tout instrument permettant de le rappeler, et s'il est à plus de 100 mètres de son habitation.

Pour les chats : Un chat est considéré en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou s'il est capturé sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire.

RESPONSABILITÉ

Tout propriétaire ou gardien d'un animal a l'obligation d'assurer sa surveillance. L'article R.622-2 du code pénal sanctionne toute personne dont l'animal divaguant met en danger autrui. Les propriétaires sont également responsables des éventuels dommages causés par leurs animaux, conformément à l'article 1243 du Code civil.

CONSÉQUENCES

Les animaux en divagation peuvent être capturés par les autorités municipales. Sans identification de l'animal, celui-ci est placé à la fourrière.

Le propriétaire de l'animal encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 € pour une contravention de 2ème classe. En cas de récidive ou d'accident causé par l'animal, les sanctions peuvent être aggravées.



Collecte des déchets

Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas sortir les sacs de déchets (tri ou ordures ménagères) trop tôt avant le passage des services de collecte.

Pour des raisons d'hygiène, de propreté et afin d'éviter toute gêne pour le voisinage, merci de sortir vos poubelles **le dimanche soir à partir de 19h.**

Votre coopération contribue à maintenir un cadre de vie agréable à tous.

Merci pour votre compréhension.





Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023

Le territoire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) compte environ 11.700 habitants. L'exploitation du réseau de 651 km se fait en régie pour 9.118 abonnés.

La production d'eau se fait sur 11 puits de captage dont 2 à Tracy et 1 236 623 m³ ont été traités en 2023 dont 761 615 m³ consommés soit 229 litres par abonné par jour. Le reste est exporté vers d'autres communes limitrophes. Le rendement du réseau était de 75,55 % en 2023 (rendement moyen dû à un certain nombre de fuites) et la qualité de l'eau est bonne. Le prix comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation).

Conformément aux dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Bourgogne Nivernaise au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal approuve le rapport du SIAEP sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023.

Projet de liaison douce Tracy St-Satur

Afin d'obtenir d'avantage de subventions, le cabinet chargé de l'étude du projet de liaison douce entre la gare Tracy/Sancerre et le pont de Saint-Satur a proposé un second projet incluant une voie pour les cyclistes. La commune de Saint-Satur qui participe au financement est favorable à ce dernier.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES (montants HT):

Relevé topographique	2 500 €
Assistance à maîtrise d'œuvre	4 500 €
Travaux	115 000 €
Signalétique	5 000 €
TOTAL	127 000 €

RECETTES :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 30 %)	38 100 €
Amendes de police (30 %)	38 100 €
Territoire en Action (Région 20 %)	25 400 €
Autofinancement (20 %)	25 400 €
TOTAL	127 000 €

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 127.000 € HT soit 152.400 € TTC.

Le conseil municipal approuve le projet et valide le plan de financement.

Dotation Cantonale d'Équipement

Le montant de la dotation cantonale d'équipement (DCE) alloué par le Conseil Départemental pour l'année 2023 est 8.506 €. Sachant qu'il reste un reliquat de 2.593,35 € sur la DCE 2022, le conseil municipal décide d'affecter ces sommes selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES (montants HT):

Achat tondeuse autoportée	5 083,33 €
Achat colombarium	4 733,33 €
Travaux de réparation de l'aqueduc	26 507,30 €
TOTAL	36 323,96 €

RECETTES :

DCE 2022 reliquat	2 593,35 €
DCE 2023	8 506,00 €
Dotation solidarité	7 952,19 €
Participation de Pouilly/Loire	9 277,55 €
Fonds propres	7 994,87 €
TOTAL	36 323,96 €

Rapports annuels 2023 sur le service du SPANC et le service prévention, collecte et traitement des déchets

Le territoire de la communauté de communes Cœur de Loire compte 30 communes et 24 776 habitants.

En 2023, le service du SPANC comprenait 8.115 installations dont 292 ont été vidangées. Ses compétences sont le contrôle technique des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification du fonctionnement et de l'entretien.

Le service est exploité en régie avec des prestations de services : contrôle de conception, implantation et réalisation des installations neuves ou à réhabiliter (coût 109,09 €) ; contrôle de mutation dans le cas d'une vente (131,82 €) ; entretien des ouvrages par un prestataire externe (31,82 €).

Les procès verbaux sont consultables en intégralité à la mairie ou sur le site internet www.tracy-sur-loire.fr

Les compétences du service prévention, collecte et traitement des déchets sont la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Le service est exploité en régie et comprend 11 agents sur le terrain (chauffeurs et ripeurs). Le service a collecté et traité : 5 336 tonnes d'ordures ménagères résiduelles soit 215,37 kg par habitant (baisse de 8,38 % par habitant par rapport à 2022) ; 1 150 tonnes de verre soit 46,43 kg par habitant (hausse de 4,29 % par habitant par rapport à 2022) ; 976,98 tonnes d'emballages et papiers soit 39,43 kg par habitant (hausse de 11,32 % par habitant par rapport à 2022).

Les deux rapports sont approuvés par le conseil municipal.

Charges locatives de la maison de santé

Après plusieurs relances auprès du fournisseur d'énergie, la commune a reçu la première facture d'électricité de la maison de santé dans le mois d'octobre 2024. Celle-ci couvre la période de janvier 2023 à août 2024 pour un montant d'environ 4.000 €. Ce retard de facturation est dû au fait que la commune dépend d'un groupement d'achats d'énergies avec le SIEEN et qu'avec le changement de marché intervenu au moment de la commande de raccordement de la ligne, il y eu des erreurs de la part du fournisseur d'énergie. Bien que la professionnelle de santé ne chauffe pas énormément, le montant est très nettement au-dessus des prévisions du constructeur et les provisions sur charges mensuelles qui sont faites ne couvrent pas cette dépense. Il convient donc de les réactualiser.

Estimant que cette somme est trop importante, le conseil municipal, après vote, décide de ne pas de-

mander de régularisation des charges aux professionnelles de santé mais demande une réévaluation à compter du 1er novembre 2024 à raison de 2€ par m² au lieu de 1€ par m². La commune prendra en charge la part qui va rester en attendant de futurs professionnels de santé.

Une nouvelle association à Tracy !

Une association est en cours de création (statuts)... Son ambition est de réveiller cette belle endormie qu'est l'église Saint-Symphorien de Tracy et son environnement.

Cette association a pour objet de contribuer à la valorisation, la restauration et la préservation de cet édifice, de promouvoir toute action visant à faire connaître notre patrimoine culturel et les éléments qui s'y rattachent dans le respect du lieu de culte.

Si ce projet vous intéresse, si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter :

Dominique BASSINO au 06 67 00 29 57
Annie CROCHET au 06 23 51 84 29
Philippe HANNIET au 06 74 58 03 23

Une Assemblée Générale constitutive ouverte à tous est organisée le **mercredi 5 février 2025 à 18h30** à la **salle polyvalente**.

Nous vous y espérons nombreux !

Annie CROCHET

Reprises de concessions dans le cimetière



Dans le cadre de la gestion des concessions abandonnées, la commune procède dans le cimetière de Boisgibault (carré 3) à la reprise de 23 concessions. Ce processus s'inscrit dans le respect des obligations

légales en matière funéraire, garantissant une approche rigoureuse et respectueuse des défunts.

Conformément à la législation funéraire en vigueur, un affichage public préalable est désormais obligatoire pour une durée de un an avant toute opération d'exhumation. Cet affichage permet d'informer les familles et les ayants droit, leur offrant ainsi la possibilité de régulariser ou de manifester leur intérêt pour les concessions concernées.

Une fois le délai légal écoulé, les exhumations peuvent être effectuées. Les restes mortuaires sont ensuite placés dans un ossuaire aménagé en

profondeur, garantissant ainsi la dignité et la pérennité du lieu de dépôt.

Pour chaque défunt, les restes sont soigneusement déposés dans un reliquaire en bois de pin, un matériau respectueux et adapté à cette finalité. Chacun de ces reliquaires est identifié par une plaque nominative, assurant une traçabilité claire et rendant hommage aux défunts.



Ce processus, bien qu'administratif, s'appuie sur des valeurs humaines fondamentales : respect des défunts, considération pour les familles et préservation de la mémoire collective au sein du cimetière.

Dominique BASSINO

2024

Evènements marquants

Maisons fleuries

L'ensemble de la commission fleurissement vous souhaite une bonne année 2025. Nous tenons à remercier, une nouvelle fois, les lauréats du concours des maisons fleuries 2024 pour leur travail et le soin apporté à leur jardin, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

Ludovic GRIGNAC



Cérémonie du 11 novembre

Ne les oublions pas...

Ce 11 novembre, un cortège de nos concitoyens a rejoint les enfants de l'école et la Municipalité pour cette cérémonie au Monument aux Morts. C'est toujours un moment de souvenir, de recueillement et de transmission important.

La lecture des messages officiels par Monsieur le Maire, Sylvain COINTAT, a été suivie d'une lecture d'un poème par les enfants ainsi que le rappel des noms des soldats de la commune « morts pour la France ».



Deux gerbes ont été déposées, l'une par le représentant des Anciens Combattants et l'autre par Municipalité. Les enfants ont chanté la Marseillaise pour terminer cette cérémonie.

Un verre de l'amitié a ensuite réuni les participants à la Mairie.

Annie CROCHET

Repas des aînés



Comme chaque année, le 7 décembre 2024 s'est tenu le traditionnel repas des aînés organisé par la commune, rassemblant 97 convives pour une journée festive.

Le repas, particulièrement apprécié, a été préparé et servi par John VERDIER, traiteur à Bué. Ensuite, les invités ont pu profiter d'un moment dansant, animé par l'orchestre de Loïc BERTHON, composé de Loïc à l'accordéon et Bernard au saxophone.



Lors de cette journée, les doyens ont été mis à l'honneur. A cette occasion, Monsieur le Maire a remis un colis à Madame Yvette CRENERINE et à Monsieur Henri REMY en guise de cadeau.



La journée s'est achevée à 18 heures, laissant à tous les participants le souvenir d'un moment convivial et réussi.

Xavier JUHEL



Distribution des colis aux aînés Un moment de partage et de solidarité

Comme chaque année, la municipalité a renouvelé son engagement envers ses aînés en organisant la traditionnelle distribution de colis de fin d'année. Celle-ci a eu lieu le samedi 14 décembre 2024.

Ce geste empreint de générosité et de convivialité, qui s'adresse aux habitants âgés de 75 ans et plus, vise à témoigner de notre reconnaissance envers nos séniors, qui demeurent les piliers de notre communauté.

Marie BACZYK

Vin chaud



A la nuit tombée, une certaine agitation régnait place de la Mairie. Le traditionnel vin chaud offert par la municipalité a réuni les Tracéens autour des braseros (préparés par nos agents techniques).

C'est l'occasion de se retrouver pour bavarder, rire en dégustant ce breuvage préparé par notre spécialiste, Gérard MARIE.

Cette année, Didier, notre crêpier était présent. Arnaud, l'Ami Village, a proposé une tartiflette.

Merci à tous pour votre participation... et vos sourires.

Annie CROCHET

Vœux du Maire

C'est devant une salle comble que Monsieur Sylvain COINTAT, Maire de la commune, a présenté ses vœux aux Tracéens et Tracéennes en présence de Madame Perrine GOULET, députée, de Madame Magalie MARBELA, Sous-Préfète, des Conseillers départementaux et de maires de communes voisines ainsi que les représentants de la Gendarmerie.

Ce fut l'occasion pour lui de faire le point sur les actions de la municipalité durant l'année 2024 et de dessiner les projets pour 2025. Des mots chaleureux ont été prononcés pour remercier ses collègues du Conseil municipal et le personnel municipal pour leur implication, féliciter le corps enseignant pour sa fidélité et son enthousiasme, se réjouir des nombreuses animations menées par les différentes associations.



Le dynamisme de la commune a été souligné par les représentants officiels présents.

Le vin de l'amitié accompagné de galettes a permis de nombreux échanges entre les participants.

Annie CROCHET

Exposition : la vie quotidienne pendant la Seconde Guerre Mondiale

Pour les 80 ans de la fin de la guerre 39-45, une exposition aura lieu à la **salle polyvalente du 3 au 11 mai 2025**.

Nous souhaitons y inclure un cadre local aussi nous faisons appel à vous. Si vous avez des documents relatifs à cette période (journaux, tickets rationnement, calendriers, photos, objets, ...) et que vous acceptez de nous les confier, ce serait un plus très important.

Pour tout renseignement, contacter Annie CROCHET au 06.23.51.84.29

Bibliothèque

Nous sommes heureux de vous informer que la bibliothèque va enfin reprendre du service à compter du **mardi 25 février 2025**.

Elle est installée à la salle des Associations à côté de la salle polyvalente à Boisgibault.

Elle sera ouverte tous les mardis de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Venez y rencontrer Madame Lydia LIPOVAC qui sera heureuse de vous renseigner sur son fonctionnement. L'inscription est gratuite !

Nous travaillerons en lien avec la médiathèque de Cosne sur Loire. Vous pourrez réserver livres, CD, DVD, jeux vidéo et jeux de société.



Cross du collège



Les élèves du CE1 au CM2 ont participé au cross du collège de Pouilly sur Loire le mardi 15 octobre.

De beaux résultats pour notre école : LIEVRE Jeanne (CE1) 2^{ème} - REDDE Eden (CE2) 1^{ère} - LIEVRE Louise (CM1) 1^{ère} - BEAULIEU-DUSSAULT Kaylia (CM2) 5^{ème} - VERGNAUD Amalrick (CE2) 4^{ème} - MAUDRY Paul-Henri (CM1) 1^{er} - RAYNAL Rayley (CM2) 5^{ème} et BEDU Hugo (CM2) 3^{ème}.

Bravo à tous les enfants pour leur participation !



Petites randonnées hebdomadaires en maternelle

Les élèves de la maternelle ont repris leurs petites randonnées hebdomadaires dans Boisgibault. L'occasion de se dépenser et d'apprendre à se déplacer en toute sécurité. Une petite pause pendant l'hiver avant de reprendre de nouveau au printemps.



A la découverte des métiers en CP

En lien avec leur projet de classe, les élèves de CP ont déjà pu découvrir 4 métiers grâce à l'intervention du papa de Julyne (CM2), de la tata de Lyam (CP) et de la maman d'Alix (CP).



Un grand merci à eux !

Remerciements

L'équipe pédagogique remercie toutes les personnes qui ont participé à la tombola d'Halloween, à la vente de charcuterie/fromage, au marché de Noël et qui ont voté pour leur projet d'aménagement de cours de récréation dans le cadre du budget participatif nivernais ! Un immense merci pour les enfants !





Samedi 25 janvier 2025 à 20h

Dimanche 26 janvier 2025 à 15h

Réservation conseillée
au 06 15 81 17 67
ou
lacompaniechantepleure
@gmail.com



Entrée au chapeau



Mise en scène
Patrick BENOIT

Décors
Patrick BENOIT
José BENOIT
Régine CHAUVIN

Hôtel des deux mondes

d'Eric-Emmanuel Schmitt

Salle des fêtes de Boisgibault

"La Compagnie Chantepleure" Association Loi 1901 - J.O. du 12/12/2015 n°W584000942
déclarée à la Sous Préfecture de Cosne sur Loire (58)
Siège Social: 17 rue de Narlou 58150 TRACY sur LOIRE Mail: lacompaniechantepleure@gmail.com



Les associations

Soirée karaoké d'Halloween

Judi 31 octobre 2024, notre association « Le Braquet Olympien » organisait sa première soirée Karaoké d'Halloween. Ce fut un succès !

Dans une ambiance conviviale et festive, nos convives ont pu déguster une planche de charcuterie ou de crustacés accompagnée d'un petit verre de vin tout en se chauffant la voix sur des musiques choisies par leurs soins.



La Team du Braquet Olympien (Cédric, Alexandra, Amaury et Elsa) remercie toute les personnes présentes venues partager ce moment, Patricia GENTY (présidente de l'ASCT) pour le prêt de matériel ainsi que notre ami Fabrice « DJ Sympho Anim » pour avoir animé notre soirée.

Alexandra REBOULEAU

Soirée Saint Sylvestre 2024

Le 31 décembre, une date ancrée dans le calendrier dorénavant !



Une fois de plus notre soirée fut une réussite. Cette année, nous étions 83 pour fêter cet événement si attendu par un grand nombre d'habitues. L'engouement a été tel que nous avons dû refuser des inscriptions. Nous tenons à nous en excuser.

Nos convives ont pu déguster un menu entièrement fait maison par nos deux passionnés de cuisine, Cédric et Amaury, et danser jusqu'au petit jour sur un mix réalisé par notre DJ, Fabrice.

La Team du Braquet Olympien tient à remercier toutes les personnes présentes pour leur incontournable soirée du 31, l'ASCT pour le prêt de matériel, Fabrice et Vincent GREBET « Domaine des Rabichattes » ainsi que Auchan et Biocoop d'avoir donné des lots pour notre tombola, Angélique BRITSCH « Pano sign'service » d'avoir confectionner des polos et t-shirts de notre team dont un offert pour la tombola, et enfin notre fidèle ami Fabrice « DJ Sympho Anim » pour avoir mis le feu et ambiancer notre dancefloor.

Pour ne manquer aucun de nos événements et suivre nos actualités, retrouvez-nous sur notre page Facebook « Le Braquet Olympien ».

A bientôt.

Alexandra REBOULEAU



La laiterie de Boisfleury vous accueille jusque fin janvier dans un décor de Noël des années 1920 imaginé et réalisé par Elisabeth Goujon et Rosine Trilli, artistes de Suilly-la-Tour.



ASCT – Association Sportive et Culturelle de Tracy

Nous avons besoin de vous !

Vous vous sentez concernés par la vie de votre commune, venez nous rejoindre !
Aucun travail imposé, juste un peu de temps pour nous aider à faire vivre l'association.
Votre présence à nos côtés serait une aide précieuse...



Après-midi dansant le 29 septembre 2024

Un grand merci à Fabrice, notre formidable DJ, qui a su insuffler une ambiance festive et conviviale lors de cet après-midi dansant. Avec des musiques variées et

adaptées aux envies de chacun, il a réussi à faire de ce moment un véritable plaisir partagé. Bien que le nombre de participant ait été réduit, cela n'a en rien entamé la bonne humeur et la joie de se retrouver ensemble.

Marche octobre rose le 6 octobre 2024



Initialement prévue en mars, la « marche de printemps » devenue la « marche d'octobre rose » a été une belle réussite, malgré une météo capricieuse en début de matinée.

Ce bel évènement a rassemblé 83 marcheurs, tous unis pour une noble cause. Grâce à leur engagement et à la générosité de nos donateurs, nous avons eu le plaisir de reverser 355 € à l'institut Curie. Un immense merci à tous pour votre participation et votre soutien !

Patricia GENTY

Nos activités hebdomadaires reprennent :

POINTS COMPTÉS : Mercredi de 14h à 18h Salle des associations à l'étage

Atelier JEUX : Mercredi de 14h à 18h Salle des associations au RDC (belote, scrabble, et autres jeux de société...)

Atelier MARCHÉ : Lundi départ 14h de la salle polyvalente



Et sur inscription (pour les membres à jour de leur cotisation ASCT) :

YOGA : les Mardis 2 séances à 17h00 et 18h30 salle polyvalente animé par **JEAN-PIERRE** (entretien du corps, augmenter sa vitalité et lutter contre le stress)

GYM : les Jeudis : 17h00 (**GYM DOUCE**) - 18h30 (**RENFORCEMENT MUSCULAIRE**) salle polyvalente animé par notre coach **LUDOVIC**

Calendrier des prochaines manifestations organisées par l'ASCT

Samedi 8 février 2025	Repas dansant (sur réservation)
Dimanche 30 mars 2025	Marche de printemps
Jeudi 1er mai 2025	Vide grenier
Samedi 21 juin 2025	Buvette Fête de la musique (organisée par la municipalité)
Dimanche 13 juillet 2025	Buvette Fête nationale (organisée par la municipalité)

Contacts ASCT : Patricia 06 02 19 60 62 – Catherine 06 27 35 99 25

AGENDA DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi	18 janvier - 17h 18h	Messe de Saint Vincent Vin d'honneur	Syndicat viticole	Eglise Salle polyvalente
Samedi	25 janvier - 20h	Théâtre	Association Chantepleure	Salle polyvalente
Dimanche	26 janvier - 15h	Théâtre	Association Chantepleure	Salle polyvalente
Mercredi	5 février - 18h30	AG constitutive	Association Préservation de l'Eglise de Tracy	Salle polyvalente
Samedi	8 février - 19h30	Soirée Carbonade flamande	ASCT	Salle polyvalente
Dimanche	30 mars - à partir de 7h30	Marche de printemps	ASCT	Salle polyvalente
Samedi	19 avril	Course cycliste UFOLEP	Vélo Sport Nivernais Morvan	Salle polyvalente
Jeudi	1er mai	Vide grenier	ASCT	Salle polyvalente
Jeudi	8 mai - 11h	Commémoration	Municipalité	Mairie
Du 3 au	11 mai	Exposition « La vie quoti- dienne pendant la seconde guerre mondiale	Municipalité	Salle polyvalente



Association Préservation de l'Eglise de Tracy-sur-Loire



Ouvert
À tous !

Assemblée générale constitutive
Mercredi 5 février 2025 à 18h30

Salle polyvalente—Boisgibault

FÊTE DE LA SAINT VINCENT DE TRACY

LES VIGNERONS VOUS INVITENT !

SAMEDI 18 JANVIER 2025

17h Messe traditionnelle
Eglise de Tracy

18h Vin d'honneur
Salle des fêtes - Boisgibault

Soirée ambiance festive **CARBONADE FLAMANDE** et ses **FRITES**

Samedi **08 février 2025**

Salle polyvalente **BOISGIBAULT**



20€ (hors boisson)

- Apéritif de bienvenue
- Entrée fraîcheur
- Carbonade et ses frites
- Dessert

SOIRÉE animée par Fabrice



À partir de **19h30**

RÉSERVATION OBLIGATOIRE et **RÈGLEMENT**

Avant le **25 janvier 2025**

au **06 02 19 60 62 / 06 27 35 99 25**

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique